

63235 1.1.2

COMMUNE DE TREYCOVAGNES

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

PLAN DES ZONES

MODIFICATIONS

MODIFICATIONS

Déposé à l'enquête publique
du 12.11.1988 au 12.12.1988

Adopté par le Conseil général en
séance du 12.12.1989

Le certifiant au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

Le Président Le Secrétaire

2



ZONE DU VILLAGE ANCIEN ET DU VILLAGE

1:1000

D. GUDIT & M. VOGEL, architectes SIA
F. PILLOUD & A. RUDAZ, ing. géom. off.

Yverdon, le 2 juillet 1985

Approuvé par la Municipalité en

sa séance du 18 octobre 1985

Déposé à l'enquête publique

du 18.10 au 19.11.85

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Le certifiant au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil général en
séance du 1987

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa
séance du 22 DEC. 1989

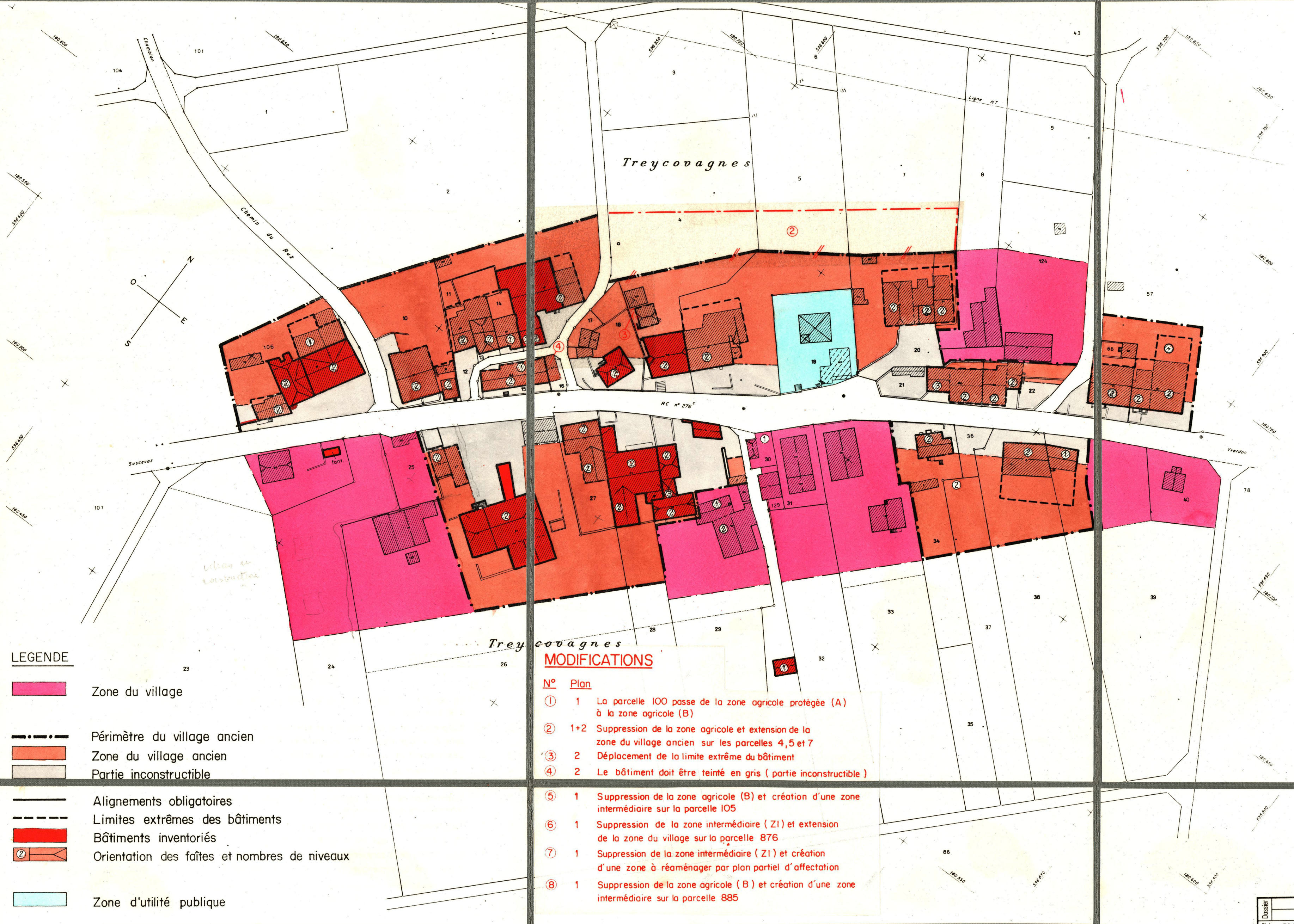
Le Président Le Secrétaire

Le Chancelier

LEGENDE

- Zone du village
- Périmètre du village ancien
- Zone du village ancien
- Partie inconstructible
- Alignements obligatoires
- Limites extrêmes des bâtiments
- Bâtiments inventoriés
- 2

 Orientation des faîtes et nombres de niveaux
- Zone d'utilité publique



MODIFICATIONS

N° Plan

- ① 1 La parcelle 100 passe de la zone agricole protégée (A) à la zone agricole (B)
- ② 1+2 Suppression de la zone agricole et extension de la zone du village ancien sur les parcelles 4, 5 et 7
- ③ 2 Déplacement de la limite extrême du bâtiment
- ④ 2 Le bâtiment doit être teinté en gris (partie inconstructible)
- ⑤ 1 Suppression de la zone agricole (B) et création d'une zone intermédiaire sur la parcelle 105
- ⑥ 1 Suppression de la zone intermédiaire (ZI) et extension de la zone du village sur la parcelle 876
- ⑦ 1 Suppression de la zone intermédiaire (ZI) et création d'une zone à réaménager par plan partiel d'affectation
- ⑧ 1 Suppression de la zone agricole (B) et création d'une zone intermédiaire sur la parcelle 885